



**RÉUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL SÉANCE DU  
21 MAI 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de Mai, à dix-huit heures précises, le Conseil Municipal de la Commune de Durance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DA DALT, Maire.*

**Etaient Présents :** Mesdames et Messieurs Sylvain DA DALT, Emilie BARDET, Aline FOURTEAU, Emmanuel HARRAULT, Bruno JULLIEN, Patrice LESCOUT, Régine LOZANO, Philippe MARTINEZ, Naïs MENTREAU, Léo SUAREZ.

**Absents :** Michèle SANGALLI a donné pouvoir à Sylvain DA DALT

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bruno JULLIEN

**Date de la convocation :** 12 Mai 2025

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **DM N°1 COMMUNE**

Le budget étant voté en suréquilibre d'investissement il est proposé de le modifier comme suit afin de pouvoir acheter un nouveau copieur pour l'école primaire.

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2183 (21) : Matériel informatique	650,00		
	650,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>650,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

### **Travaux extension AEP secteur vers Clavé, secteur fin de la route de Réaup**

Monsieur le Maire indique qu'actuellement plusieurs bâtiments n'ont toujours pas l'accès à l'eau potable. Après recensement, il est apparu que :

- Une habitation principale n'avait pas accès à l'eau potable en bout du chemin du Clavé
- Une chasse gardée, une entreprise et une zone de loisirs n'avaient pas accès à l'eau potable en bout de la route de Réaup

Il fait état de deux extensions à créer, l'une d'une distance de 1135 mètres linéaires, l'autre d'une distance de 2690 mètres linéaires. Il présente aux élus plusieurs devis.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte le devis de l'entreprise ALLEGRI TP pour un montant total de 74 177.50€ HT et mandate Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ces travaux.

### **DM N°1 SERVICE DES EAUX**

Le budget étant voté en suréquilibre d'investissement il est proposé de le modifier comme suit afin de créer les extensions d'eau potable vers Clavé et vers le Ringat.

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21531 (21) - 36 : Réseaux d'adduction d'eau	76 000,00		
	76 000,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>76 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

### **Motion de soutien poste directeur hôpital Marmande/Tonneins**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier au sujet de la vacance du poste de directeur de l'hôpital Marmande/Tonneins.

Après écoute attentive, les élus sollicitent le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine pour le maintien d'un poste de directeur de plein exercice implanté localement, sur le site de l'hôpital ; appellent à la vigilance quant au bon déroulement de la période d'intérim pour qu'elle garantisse la sérénité et les moyens nécessaires au maintien des conditions d'exercice des équipes du CHIC MT, de son attractivité et de la bonne prise en charge de tous les patients et rappellent qu'un tel établissement, son autonomie et son offre de soins de proximité sont indispensables au territoire et à ses habitants.

### **Festivités**

Les élus conviennent de la date de l'inauguration des chemins ruraux de la zone « Matha, St-Etienne, Miquelat, la Bernère). Elle est fixée au dimanche 29 Juin 2025. Une promenade sera proposée aux habitants qui le souhaitent à partir de 9 heures. Elle sera suivie d'un pot offert par la municipalité à 11 heures 30.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Terrasse place de la Liberté**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de recours gracieux émise par l'avocat des habitants du 53 place de la Liberté.

Il précise qu'il transférera prochainement l'affaire à un avocat compétent.

### Piquetage cimetière

Un piquetage des allées de l'agrandissement du cimetière doit être réalisé. Il est convenu que certains élus se rejoignent le mardi 27 Mai 2025 sur place à 17h30 pour le réaliser.

### Potager pédagogique

Monsieur le Maire indique que Madame Michèle SANGALLI a rencontré l'instituteur de l'école, Monsieur FEUGAS, pour lui exposer quelques idées pédagogiques. Il précise que Monsieur FEUGAS est tout à fait favorable à la réalisation d'un potager pédagogique aux abords de l'école.

### Travaux porte de l'église

Le Maire indique que les travaux des jambages de la porte de l'église ne sont absolument pas satisfaisants. Les gonds de la porte n'ont pas été scellés et un faux niveau important demeure sur les nouvelles pierres. Afin de pouvoir fermer la porte de l'église, la municipalité a été contrainte de la faire couper.

### Camion à pizza

Monsieur Mathieu HORCAJO, gérant de l'entreprise CHAMP'IZZ, demande l'autorisation des élus pour installer son camion à pizza sur la place du château d'eau tous les jeudis soir. Les élus sont favorables à l'unanimité et mandatent Monsieur le Maire pour faire un arrêté en conséquence.

### Motion chasse à la palombe aux pantès

Monsieur le Maire lit un courrier concernant une motion de soutien de la chasse à la palombe et plus particulièrement des pantès en palombière. Les élus décident de soutenir cette motion.

### Achat parcelle accès Maison des Associations

Monsieur le Maire indique que l'accès à la Maison des Associations se fait actuellement par une parcelle privée appartenant à Monsieur Cédric DEL NIBBIO. Le propriétaire souhaite céder sa parcelle AD 215 (d'une surface de 319 m<sup>2</sup>) à la commune de Durance pour 1€ symbolique.

**Le conseil municipal est favorable à l'achat** au prix de 1€ de la parcelle AD 215 d'une superficie de 319 m<sup>2</sup> et aux 250 € de frais d'honoraires au notaire Me Brice LAGIER dont l'étude notariale est située 54 avenue du Maréchal Foch à NÉRAC (47600)

**Les élus mandatent** Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente de l'acquisition de la parcelle AD 215 ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

### **Obligation de débroussaillage**

Monsieur Emmanuel HARRAULT indique que certaines parcelles jouxtant son domicile ne sont pas entretenues. Il demande quelles sont les consignes de débroussaillage et quel est le levier d'action de la Mairie.

### **Classement église St-Etienne et porche**

Le Maire fait part d'un mail reçu concernant un renouvellement de demande de classement aux monuments historiques du Porche et de l'église Saint-Etienne. Les éléments du dossier seront transférés aux élus pour une débat au conseil municipal prochain.

*La séance est levée à 20 heures 15 minutes.*